Brunstatt-Didenheim (68) : Khalid Oussou, 26 ans, condamné à une peine de 7 mois sous bracelet électronique pour un rapport sexuel non consenti avec une enfant de 13 ans, après l'avoir accostée dans la rue

20/02/2023 à 21h36



Y a-t-il eu consentement, ce 1er mai 2020, quand un Mulhousien de 26 ans demande à une enfant ayant la moitié de son âge de le masturber avant d'éjaculer sur ses fesses, à bord d'une Opel Astra stationnée à hauteur d'un entrepôt de La Poste, à Brunstatt-Didenheim ?

Près de trois ans après les faits, ce lundi 20 février, la procureure de la République de Mulhouse en doute fortement. Sa rencontre avec l'individu, le fait qu'il lui aurait demandé une fellation « sous menace de lui faire des trucs par-derrière », qu'elle aurait repoussé une pénétration vaginale, qu'en rentrant chez elle, en pleurs, elle ait en premier lieu demandé à ses parents de « prendre une douche » et de « se brosser les dents », « ça respire la sincérité », affirme

Edwige Roux-Morizot.

Le mis en cause, à qui la justice reproche également d'avoir détenu du cannabis – 9,4 grammes découverts dans la voiture, près de 20 grammes à son domicile – reconnaît qu'il lui arrive d'accoster des jeunes filles dans la rue, de temps en temps.

(…) Pour Edwige Roux-Morizot, « son âge, ça n'a jamais été sa préoccupation ». « Elle a beau dire non, lui, il y va, il essaie, il cherche son plaisir à lui, sans chercher à savoir si elle, elle a pris du plaisir. On lui a donc imposé un rapport sexuel sans le vouloir. Lui, jamais il n'avouera, il se persuade de sa propre vérité », reprend la procureure de la République. Une peine de 18 mois de prison est requise.

Le tribunal condamne Khalid Oussou conformément aux réquisitions. Ayant déjà purgé une peine de onze mois, il effectuera les sept mois restants avec un bracelet électronique. Il doit également verser 5000 € à la victime et 1500 € à chacun de ses deux parents, en réparation de leur préjudice moral. Son nom va être inscrit au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais). Il a dix jours pour faire appel de cette décision.

L'Alsace

(Merci à René)